

Décision et prise de décision

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : Décision et prise de décision : droit et cognition : [journées d'études] / initiées par le Laboratoire Le Lutin de la Cité des Sciences et de l'industrie, le CERSA/CNRS de l'Université Panthéon-Assas (Paris II), le Laboratoire CHart de l'Université Paris VIII, de l'Ecoles Pratique des Hautes Etudes (EPHE-Sorbonne), de l'Université Paris-Ouest Nanterre, de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) ; sous la direction de François Jouen, Catherine Puigelier, Charles Tijus ; [avant-propos de François Gros]

Auteur(s) : Jouen, François (1954-....)

Autre(s) auteur(s) : Puigelier, Catherine (1957-....) juriste

Tijus, Charles (19.-....)

Laboratoire Le Lutin Paris 2008-...

Cognitions humaine et artificielle Saint-Denis

Centre d'études et de recherches de sciences administratives et politiques Paris

Autre(s) responsabilité(s) : Gros, François (1925-2022) biologiste (Préfacier)

Publication : [Paris] : Mare & martin

Date de copyright : C 2017

Description matérielle : 1 vol. (260 p.) : couv. ill. en coul. ; 24 cm

Collection : Sciences cognitives & Droit

ISBN : 978-2-84934-306-7

EAN : 9782849343067

Appartient à la collection : Sciences cognitives & droit 2552-9315

Classification décimale Dewey : 153.83

Note(s) : Le présent ouvrage est le fruit d'un Workshop qui s'est déroulé les 22 et 23 novembre 2016 au sein du Laboratoire Le Lutin de la Cité des Sciences et de l'Industrie

Note sur les bibliographies et les index : Notes bibliogr. Index. Résumés

Résumé ou extrait : La décision est au coeur de la problématique des systèmes. Si la décision se calcule à partir de ses conséquences, comment décider pour des conséquences incalculables ? S'il faut en modéliser les effets pour évaluer la décision, comment prédire ? Est-ce décider que de suivre des règles pour décider ? La conscience et le libre arbitre sont-ils constitutifs de la prise de décision ? La prise de décision gouverne le droit. La personne décide de respecter ou de ne pas respecter la loi. Le juge prend également la décision de condamner ou de ne pas condamner la méconnaissance d'une loi (ou le violeur de la loi). Se déclinent alors des mots du droit qui deviennent concepts ou perceptions chers à la psychologie cognitive. Les exemples abondent : la prise de décision peut être entachée d'erreurs qui sont autant de méprises : méprises catégorielles pour les erreurs matérielles, méprises sémantiques pour les erreurs d'interprétation ou d'appréciation, ou encore de raisonnements illégitimes qui peuvent avoir comme source l'agencement inadéquat des arguments suivi de la conclusion erronée ou encore de l'emprise de l'émotion qui fait déterminer les arguments nécessaires à la conclusion recherchée.

Sujet - Nom commun : Psychologie cognitive

Droit et neurosciences

Droit -- Prise de décision

Forme, genre ou caractéristiques physiques : Actes de congrès